

E 4841

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 octobre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 octobre 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits n° DEC38/2009 dans la Section III -
Commission - du budget général de l'exercice 2009.**

14261/09.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 13 octobre 2009
(OR. en)**

14261/09

FIN 354

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne
Date de réception: 12 octobre 2009
Destinataire: Monsieur Fredrik REINFELDT, Président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC38/2009 dans la Section III - Commission - du budget général de l'exercice 2009

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC38/2009.

p.j.: DEC38/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 08/10/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRE 13

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 38/2009

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE – 13 04 Fonds de cohésion

ARTICLE - 13 04 01 Fonds de cohésion - Achèvement des programmes antérieurs à 2007

CE	0
CP	- 1 000 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE – 13 03 Fonds européen de développement régional et autres interventions régionales

ARTICLE - 13 03 16 Fonds européen de développement régional (FEDER) - Convergence

CE	0
CP	1 000 000 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

13 03 16 - Fonds européen de développement régional (FEDER) - Convergence

b) Données chiffrées à la date du 15/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	22 417 259 853	9 576 214 623
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	-307 297 313
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	22 417 259 853	9 268 917 310
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	22 417 259 853	7 438 127 082
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0	1 830 790 228
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0	2 830 790 228
7. Renforcement proposé	0	1 000 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,00%	10,44%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 15/09/2009		
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

En 2008, l'exécution relative aux lignes budgétaires de la période 2000-2006 a été étonnamment élevée, de sorte qu'au cours de cette année-là, il a fallu virer vers des lignes de cette période des crédits prévus pour 2007-2013. Le budget 2009 doit être rééquilibré par des virements en sens inverse. Afin de répondre à des demandes de remboursement plus élevées que prévu et d'assurer la continuité des actions sans heurts, la Commission propose que des crédits de paiement affectés à des lignes de la période 2000-2006 soient virés vers des lignes relevant de la période 2007-2013.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

13 04 01 - Fonds de cohésion - Achèvement des programmes antérieurs à 2007

b) Données chiffrées à la date du 15/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.	3 892 453 278
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0	3 892 453 278
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	2 278 200 573
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0	1 614 252 705
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0	614 252 705
7. Prélèvement proposé	0	1 000 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A	25,69%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 15/09/2009		
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

En 2008, l'exécution relative aux lignes budgétaires de la période 2000-2006 a été étonnamment élevée, de sorte qu'au cours de cette année-là, il a fallu virer vers des lignes de cette période des crédits prévus pour 2007-2013. Le budget 2009 doit être rééquilibré par des virements en sens inverse. En effet, presque tous les programmes et projets de la période de programmation 2000-

2006 ont atteint leur plafond et les nouvelles demandes de paiement intermédiaire ne donneront pas lieu à des paiements nets, puisqu'elles visent à apurer les préfinancements. En outre, les demandes de paiement final nécessitent une analyse approfondie des documents de clôture, de sorte qu'il est peu probable que ces paiements puissent être exécutés avant la fin du mois de décembre 2009. Par ailleurs, la mise en œuvre de projets du Fonds de cohésion est également retardée en raison d'interruptions de paiements et de corrections financières, principalement pour l'Espagne. C'est pourquoi une réduction de 1 milliard d'EUR est demandée.